

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 DECEMBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Attribution de marché –
Travaux d'entretien de
grosses réparations et de
premier établissement
voirie et réseau
d'assainissement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 décembre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 28 décembre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 décembre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAIAT*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL*, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER*, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13-03-04-06-07-16-17)

*Monsieur HAIAT (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05)

*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13)

*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs)

*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI

Madame CADOREL à Monsieur MOREL

*Monsieur RAVEL à Madame CROS

Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC

Monsieur BINET à Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN d'ORO

N° DE DOSSIER : 07 H 11 b

OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHÉ - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE GROSSES REPARATIONS ET DE PREMIER ETABLISSEMENT VOIRIE ET RESEAU D'ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur DERCHE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE GROSSES REPARATIONS ET DE PREMIER ETABLISSEMENT VOIRIE ET RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Ce marché regroupe les deux anciens marchés dits « bail blanc et bail noir ». Il comprend la réalisation des terrassements, la démolition des chaussées, trottoirs, caniveaux, bordures, maçonneries et transport des déblais. Il permet également la réalisation de maçonnerie, le génie civil pour réseaux divers, la reconstruction de chaussées, trottoirs, etc..

Ces travaux peuvent être réalisés sur tous types de chaussées et trottoirs et contre-allées, ainsi que sur les aires de stationnement, les escaliers et les mobiliers urbains (barrières, potelets, etc...)

Les travaux sont exécutés pour le compte et sous le contrôle de la Ville dans les voies publiques et privées ouvertes à la circulation publique, et à l'intérieur des établissements municipaux ainsi que dans les parcs et jardins de la Ville.

Le marché est à bons de commandes, dont le minimum est fixé à 500 000 € H.T. et le maximum à 1 700 000 € H.T.. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Il a été attribué au groupement d'entreprises SRBG/EUROVIA par la Commission d'Appel d'Offres du 5 décembre 2007.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de ce marché aux conditions ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et tous les documents se rapportant à cette opération.

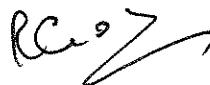
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS

